

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE TOURNEFEUILLE**

SEANCE DU 04 AVRIL 2024 A 14h00

DELIBERATION N° 2024-11

Nature 7.1

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU.

Etaient présents ou représentés : Mesdames Christiane BOURG, Dominique DUPOUY, Isabelle MEIFFREN, Maryline RIEU, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Maria VENANCIO ; Messieurs Gilbert ALIENNE, Pierre CASELLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Nicole CASTAN à Madame Maryline RIEU ; Madame Corinne GINER à Monsieur Pierre CASELLAS.

Etaient absents ou excusés : Mesdames Cathy GUTH et Elisabeth HUSSON-BARNIER ; Messieurs Dominique FOUCHIER et David MARTINEZ

Date de la Convocation : 28 mars 2024

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 14

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS

Madame Maryline RIEU, vice-présidente, présente au Conseil d'Administration le Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale, qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024
REEL	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00	368 570,57	368 570,57
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00	1 210 000,00	1 210 000,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	139 450,00	139 450,00
	66 CHARGES FINANCIERES	0,00	115 000,00	115 000,00
	67 CHARGES SPECIFIQUES	0,00	20 285,88	20 285,88
	Total des dépenses REELLES de FONCTIONNEMENT	0,00	1 853 306,45	1 853 306,45

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024
ORDRE	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	282 100,00	282 100,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	0,00	4 000,00	4 000,00
	Total des dépenses d'ORDRE de FONCTIONNEMENT	0,00	286 100,00	286 100,00

TOTAL DES DEPENSES de FONCTIONNEMENT	0,00	2 139 406,45	2 139 406,45
---	-------------	---------------------	---------------------

RECETTES

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024
REEL	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DI	0,00	255 000,00	255 000,00
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	1 193 001,00	1 193 001,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	467 683,00	467 683,00
	77 PRODUITS SPECIFIQUES	0,00	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	223 722,45	223 722,45
	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses REELLES de FONCTIONNEMENT	0,00	2 139 406,45	2 139 406,45

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024
ORDRE	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ORDRE de FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT	0,00	2 139 406,45	2 139 406,45
---	-------------	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024
REEL	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	210 300,00	210 300,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	10 000,00	10 000,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 059,43	66 500,00	104 559,43
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	202 694,10	202 694,10
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses REELLES d'INVESTISSEMENT	38 059,43	489 494,10	527 553,53

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024
ORDRE	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ORDRE d'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT	38 059,43	489 494,10	527 553,53
--	------------------	-------------------	-------------------

RECETTES

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024
REEL	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	241 153,53	241 153,53
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	300,00	300,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses REELLES d'INVESTISSEMENT	0,00	241 453,53	241 453,53

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024
ORDRE	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	282 100,00	282 100,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	0,00	4 000,00	4 000,00
	Total des dépenses d'ORDRE d'INVESTISSEMENT	0,00	286 100,00	286 100,00

TOTAL DES RECETTES d'INVESTISSEMENT	0,00	527 553,53	527 553,53
--	-------------	-------------------	-------------------

Le détail du Budget Primitif 2024 figure dans la maquette budgétaire ci-annexée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

DECIDE

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif de l'exercice 2024 du C.C.A.S de la commune de Tournefeuille ;

- **DE DONNER** à M. le Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **D'AUTORISER** M. le Président, à l'intérieur de chaque section du Budget, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente Délibération.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La vice-présidente du conseil d'administration du CCAS,
Présidente de séance

Maryline RIEU



Conformément à l'art. L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la présente séance est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public à l'accueil du C.C.A.S.

PUBLIÉE LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours soit par la voie gracieuse ou hiérarchique devant l'autorité compétente, soit contentieuse devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.